



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1444

28 mai 2020

- **Plusieurs organisations dénoncent l'utilisation de la pandémie de Covid-19 comme prétexte pour réprimer la liberté d'expression**
- **Au moins 8 personnes testées positives au Covid-19 parmi 30 compatriotes déportés vers Haïti par les États-Unis, le 26 mai**
- **A Aquin, dénonciation d'une gestion centralisée de la crise liée à la pandémie**
- **Haïti-Football : Accusé d'abus sexuels sur des footballeuses mineures, Yves Jean-Bart est suspendu provisoirement par la Fifa jusqu'en août 2020**

>> **Plusieurs organisations dénoncent l'utilisation de la pandémie de Covid-19 comme prétexte pour réprimer la liberté d'expression**

Sur 3 475 tests de dépistage effectués, 1 174 cas d'infection au Covid-19 sont confirmés, dont 33 décès. Avec 111 nouveaux cas de contamination recensés le 26 mai, le nombre de cas d'infection a plus que doublé en 8 jours, passant de 533 à 1 174. Au lieu de tests massifs pour prévenir la contamination, les autorités sanitaires ont décidé de continuer à recevoir exclusivement les vols, en provenance des États-Unis d'Amérique. Les premiers cas de contamination au Covid-19 ont donc été des cas importés en Haïti. Aujourd'hui, le virus tend à se répandre, particulièrement dans la zone métropolitaine de la capitale, avec un plus grand nombre de cas d'infection dans les communes de Delmas et de Port-au-Prince. [Les structures publiques de santé, dont l'Hôpital de l'université d'État d'Haïti, principal centre hospitalier du pays, totalement désorganisées et délaissées, sont dans l'impossibilité de contribuer à la réponse à la crise sanitaire en cours, confient des responsables.](#) Dans un arrêté présidentiel, du 21 mai 2020, se référant à des lois remontant au XIXe siècle, le régime politique *tèt kale* au pouvoir a brandi l'emprisonnement, les amendes et autres menaces de répression, comme des travaux d'intérêt général (à déterminer par les conseils municipaux) pour

contenir la propagation du virus. [Qualifié d'illégal et de contraire à la Constitution par plusieurs organismes de droits humains, y compris d'associations de juges,](#) l'arrêté présidentiel du 21 mai 2020 prévoit des peines de prison pour des rassemblements de plus de 5 personnes, en espaces publics et fermés. Au moins 11 cas d'infection au Covid-19 sont signalés à la prison civile de Port-au-Prince (plus connue sous le nom de pénitencier national). Les autorités pénitentiaires peinent encore à trouver des solutions [pour prévenir la propagation du nouveau coronavirus dans les prisons.](#) Violant ces recommandations d'interdiction de rassemblement de personnes, dans cette période de crise sanitaire, le gouvernement de facto de Joseph Jouthe tente de « créer ses propres conditions pour l'organisation d'élections truquées, afin de se maintenir au pouvoir et s'enrichir », dénonce l'organisation *Konbit òganizasyon politik, sendikal ak popilè*. Dans plusieurs villes, sont encore observés des rassemblements de personnes, des files d'attente pour retirer des nouvelles cartes d'identité appelées Dermalog, du nom d'une firme allemande., Son contrat avec l'État haïtien n'a pas été validé, à deux reprises, par la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif.

L'équipe au pouvoir voudrait organiser des élections « truquées », d'ici la fin de l'année 2020. Le Mouvement de liberté, d'égalité des Haïtiennes et Haïtiens pour la fraternité (Moleghaf) estime que le nouvel arrêté présidentiel concernant l'état d'urgence sanitaire, publié dans le journal officiel « Le Moniteur » en date du 21 mai 2020, est assimilé à une stratégie politique pour empêcher la poursuite des mobilisations antigouvernementales. Plaidant pour un pouvoir de transition susceptible de bien mener la barque du pays, l'organisation *Tèt kole ti peyizan ayisyen* déplore la gestion de la crise sanitaire de Covid-19 par les autorités. Décrivant les différents manquements de l'administration politique actuelle dans la gestion de la crise

sanitaire, elle accuse le président Jovenel Moïse de profiter de la situation pour atténuer le rythme de la mobilisation anti-gouvernementale dans le pays. L'organisation paysanne appelle à la mobilisation et à la solidarité, pour contraindre Jovenel Moïse à quitter le pouvoir, avant l'année 2021. Le parti politique Mouvement patriotique populaire dessalinien (Mopod) souhaite que le président laisse le pouvoir 7 février 2021. Pour sa part, l'Office de protection du citoyen demande au directeur général de la police, Normil Rameau, de rendre public les rapports d'enquête de l'Inspection générale de la police autour des actes arbitraires, impliquant des policiers nationaux depuis le début de la période d'état d'urgence sanitaire.

>> Au moins 8 personnes testées positives au Covid-19 parmi 30 compatriotes déportés vers Haïti par les États-Unis, le 26 mai 2020

Après les expulsions du 7 avril 2020 (68 personnes) et du 23 avril 2020 (123 personnes, dont 49 mineurs), la déportation du 26 mai 2020 est la troisième, décidée par les États-Unis d'Amérique. « La plupart des pays, dans lesquels les déportés sont envoyés, ont des systèmes de santé fragiles. Toute mesure qui contribue à la propagation régionale de la maladie ou à mettre les personnes en danger doit être arrêtée immédiatement », [avait alerté Médecins sans frontières, demandant au gouvernement américain de surseoir aux déportations dans la région Amérique latine et Caraïbes](#). Parmi les 30 compatriotes déportés vers Haïti mardi 26 mai par les autorités américaines, 8 personnes étaient testées positives au Covid-19. Tous seront mis en quarantaine pendant 14 jours afin de déterminer si oui ou non ils avaient attrapé le virus, a fait savoir l'Office national de la migration. L'ancien chef paramilitaire du Front pour l'avancement et le progrès haïtien (Fraph), Emmanuel (Toto) Constant, condamné par contumace pour crimes en Haïti en 2000, n'a finalement pas été déporté, suite aux négociations engagées entre le premier ministre de facto Joseph Jouthe et les autorités américaines. Plusieurs organisations de droits humains, dont l'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (Ijdh), ont estimé « moralement tordu et mal », et déstabilisant pour le gouvernement américain, de le renvoyer maintenant en Haïti, vu la situation prévalant sur le territoire national. Parmi 68 ressortissants haïtiens déportés en Haïti par les États-Unis d'Amérique au cours du mois d'avril 2020, au moins trois ont été testés positifs.

>> A Aquin, dénonciation d'une gestion centralisée de la crise liée à la pandémie de Covid-19

[...] La docteure Marie-Danielle Comeau, coordonnatrice de la cellule d'urgence coronavirus : « [La gestion de la maladie de Covid-19 est très centralisée et unidirectionnelle](#). C'est Port-au-Prince qui gère tout à travers la direction départementale du Sud. Cette gestion n'implique pas les directions régionales et les directions d'arrondissement. » [...]

>> Haïti-Football : Accusé d'abus sexuels sur des footballeuses mineures, Yves Jean-Bart est suspendu provisoirement par la Fifa jusqu'en août 2020

[Yves \(Dadou\) Jean-Bart, président de la Fédération haïtienne de football \(FHF\), accusé d'abus sexuels sur des footballeuses mineures haïtiennes, est interdit provisoirement \(pour une période de 90 jours, jusqu'au 23 août 2020\) de « toutes activités liées au football »](#), en attendant les résultats des enquêtes en cours. Cette sanction, qui entre immédiatement en vigueur, le lundi 25 mai, a été décidée par la chambre d'investigation de la commission d'éthique indépendante de la Fédération internationale des associations de football (FIFA), conformément aux articles 84 et 85 du code d'éthique. Le Réseau national de défense de droits humains a souhaité la mise à l'écart d'Yves Jean-Bart à la tête de la Fhf, pour une enquête « en toute sérénité ».